

Contrat de vente – Élevage de Berge Verne

Portée _____

Date de naissance : _____

Femelle: _____

enregistrement : _____

Mâle: _____

enregistrement : _____

Coordonnées de l'acheteur

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Réservation

L'éleveur se garde le choix de prendre le premier choix dans la portée. Dans un tel cas, vous descendrez d'un rang pour votre choix.

- 1^{er} choix
 2^{ème} choix
 3^{ème} choix
 4^{ème} choix
 5^{ème} choix
 6^{ème} choix
 7^{ème} choix
 8^{ème} choix
 9^{ème} choix
 10^{ème} choix

Mâle Femelle

Couleur : _____ Poil : Long Mi-Long : Court :

Signature du vendeur : _____ Date : _____

Signature de l'acheteur : _____ Date : _____

Vente

Chiot (Réf. site Web) : _____ # Tatouage : _____ - _____

Mâle Femelle Nom du chien : _____

Couleur : _____ Poil : Long Mi-Long : Court :

Description : _____

Conditions de vente

Le vendeur s'engage à fournir à l'acheteur, un chiot enregistré au CBCC.

Le prix d'un chiot est de : \$_____.

Un acompte de **\$150.00 non remboursable** est exigé lors de la réservation du chiot.

La balance de \$_____ devra être donnée lors de la remise du chiot. Le chiot sera vendu vacciné, vermifugé et tatoué ou micropucé.

Le chien ne pourra pas servir pour la reproduction, le chiot devra donc être stérilisé avant l'âge de **6 mois**

Vous devrez me fournir une preuve que le chiot a été stérilisé avant l'âge de **7 mois**.

Le chiot est garanti contre les maladies héréditaires, tel que la dysplasie des hanches et la maladie de l'œil du Collie et ce **jusqu'à l'âge de 3 ans**. Advenant le cas, le chien sera remplacé par un chiot de même valeur et de même race, mais le propriétaire devra fournir un certificat de son vétérinaire prouvant que le chien a une maladie héréditaire et qu'il ne peut plus mener une vie normale. Une expertise sera alors faite par mon vétérinaire afin de confirmer le diagnostic de votre vétérinaire. Vous gardez votre chien, vous n'avez pas à me le retourner. Lorsque vous serez prêt à recevoir votre nouveau chiot, vous n'avez qu'à m'aviser.

L'acheteur se doit de nourrir le chien adéquatement, de le faire vacciner annuellement et d'en prendre soin convenablement.

Si pour quelque raison que ce soit, vous ne pouvez plus garder votre chien, en aucun cas, il ne pourra être euthanasié, vendu ou donné. Vous serez alors tenu de m'aviser et nous prendrons une décision ensemble pour le bien-être du chien.

Advenant que dans la portée aucun chiot ne convient à l'acheteur, il aura le droit d'attendre à la prochaine portée si disponibilité il y a sur l'autre portée. **Aucun argent ne sera remis.**

Signature de l'acheteur : _____ Date : _____

Remise du chiot

Signature du vendeur : _____ Date : _____

Signature de l'acheteur : _____ Date : _____

Vendeur : Renée Verner

1223, rue des Bosquets

Neuville, Qc

G0A 2R0

418 876-4434

renee@debergeverne.com

www.debergeverne.com